



## COMPTE RENDU DU BUREAU DU CSFPT DU 22 JANVIER 2025

La délégation FO était composée de :  
Gisèle LE MAREC et Sébastien VADE – membres du Bureau

### Ordre du jour prévisionnel de la plénière du 12 février 2025 :

Pas de projet de décret à l'ordre du jour mais des bilans et une présentation définitive du Rapport Social Unique (RSU):

- Présentation du bilan des primes de pouvoir d'achat prévu à l'article 9 du décret du 31 octobre 2023 :  
Le bilan a été réalisé à partir d'un échantillon de collectivités considéré comme représentatif.  
**FO** a souligné que ce n'était pas inutile d'avoir insisté pour la production de ce bilan lorsque le gouvernement nous opposait le fait que ce ne serait pas possible de le réaliser.
- Présentation du bilan statistique des concours pompiers 2022 – 2023 :  
**FO** a indiqué que compte tenu du nombre d'évolutions des modalités pour certains concours de SPP, prendre la mesure de l'impact est en effet utile.
- Présentation du bilan des garanties minimales de protection sociale complémentaire destinées à la couverture des risques en matière de santé prévoyance santé, en application de l'article 8 du décret du 20 avril 2022.

### Point sur les auto-saisines :

Le rapport de la FS3 sur les ASFAM et les ASMAT devrait être à l'ordre du jour de la plénière de mars.  
**Les contributions doivent être adressées rapidement.**

### Questions et informations :

- un amendement a été déposé au PLF par les sénateurs pour diminuer la rémunération versée aux fonctionnaires dès le premier jour d'arrêt de maladie et la porter à 90% au lieu de 100% actuellement. Ce sujet pourrait être à l'ordre du jour de la réunion du conseil commun de février.

**FO** est intervenue pour souligner combien miser sur la maladie des fonctionnaires pour faire des économies, c'est " tomber bien bas". Nous avons rappelé que dans la territoriale, les agents de catégorie C sont majoritaires avec déjà le problème de pouvoir d'achat que l'on sait. Enfin, nous avons rappelé notre attachement à des garanties nationales car les accords locaux peuvent toujours être remis en cause.

- rencontre entre le Président Laurent et le ministre de la fonction publique le 20 janvier :

✓ Le ministre a dit tenir à ce que la Proposition de Loi sur la PSC aboutisse.

✓ Rémunération à 90% pendant les arrêts de maladie : P. Laurent a demandé comment le taux de 90% projeté devait être interprété : les collectivités auront-elles la possibilité de maintenir une rémunération à un taux supérieur par délibération ou dans le cadre d'un contrat de prévoyance ? Pas de réponse claire du gouvernement.

✓ Le Président Laurent a par ailleurs invité le ministre à venir à la plénière du 12 mars (si réponse positive, prévoir la plénière sur la journée).

Enfin, P. Laurent a proposé le principe de rencontres régulières entre la CET et les organisations syndicales.

**Une rencontre est proposée pour le 11 mars à partir de 17h dans les locaux du CNFPT.**